

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du deuxième étage du Château de Blou, 12 Rue Pouget à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Conseil communautaire	32	Date de convocation	9 Décembre 2025
Membres en exercice	32	Date de publication	9 Décembre 2025
Quorum (50 %)	17		
Membres présents	20	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres absents (<i>y compris les procurations</i>)	12	POUR : 28	
Nombre de procurations	8	CONTRE : 0	
Membres qui ont pris part aux votes (<i>y compris les procurations</i>)	28	ABSTENTION : 0	

Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s
AUDIGIER Agnès	Absent	D'IMPERIO Cédric	X	LAURENT Guy	X	PEREZ CANO Marcel	X
BERTHON Patricia	X	FABREGES M France	Procuration à F. MEJEAN	LHOPITEAU Éric	Absent	REYMOND J. Pierre	X
BONNET Georges	X	FARGIER Gérard	X	MARTIN Nicolas	X	RIEU Dominique	Procuration à C. D'IMPERIO
BOUET Lynda	Procuration à S. GINEVRA	FIALON Dominique	X	MEJEAN Florian	X	ROBERT Karine	Procuration à M. BRUN
BOULONI Christian	Procuration à Y. VEYRENC	GEIGUER Jacques	X	MORIN Frédéric	Excusé	TERME Annie	Procuration à A. CONDOR
BRUN Marc	X	GINEVRA Stéphane	X	MOULIN Jackie	X	TESTON Daniel	X
CHAPUIS Pierre	X	GUICHARD Cécile	X	NAHAS Sophie	Absente	VALETTE Alain	Procuration à D. FIALON
CONDOR Alain	X	HOUETZ Marion	Procuration à N. MARTIN	PALLOT Thierry	X	VEYRENC Yves	X

Délibération N° 67.2025

Services à la population - Nouveau règlement de fonctionnement du Centre de Loisirs intercommunal de Fabras :

Le Président indique que le nouveau règlement intérieur du centre de loisirs intercommunal vise à prendre en compte les modifications tarifaires délibérées à l'occasion du dernier conseil communautaire, le 20 novembre 2025.

Le centre de loisirs intercommunal de Fabras, dont la Communauté de Communes assure la gestion directe, accueille les enfants âgés de 3 ans et plus, chaque mercredi ainsi que pendant les vacances scolaires (à l'exception des vacances de Noël), selon des horaires d'ouverture de 7h30 à 18h. Ce service, agréé par le SDJES et la PMI, est également conventionné avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche.

Les inscriptions s'effectuent en ligne via l'espace famille, avant le mercredi minuit précédent la période d'accueil, et nécessitent le versement d'un acompte correspondant à 50 % du montant total. Les familles doivent fournir les documents obligatoires, notamment la fiche sanitaire et l'attestation d'assurance. Toute annulation doit être signalée avant le jeudi 9h pour éviter une facturation, sauf en cas de justification médicale. Les tarifs appliqués sont calculés en fonction du quotient familial (QF) et varient selon le lieu de résidence. Des réductions sont prévues pour les fratries et les enfants en situation de handicap. Par ailleurs, une aide départementale peut être sollicitée pour les familles dont le QF est inférieur à 500 €. L'inscription d'un enfant au centre de loisirs impliquera l'acceptation du présent règlement intérieur ainsi que le respect des modalités de fonctionnement définies.

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le nouveau règlement de fonctionnement du centre de loisirs intercommunal de Fabras.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le nouveau règlement de fonctionnement du centre de loisirs intercommunal de Fabras,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Certifié exécutoire

A Thueyts, le 16 décembre 2025.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

